

Communiqué de presse

6 juillet 2016 – 123 brebis dérochent en vallée de Barèges à cause de l'ours et FERUS continue dans la diffamation.

L'association Ferus dans un communiqué du 5 juillet 2016 met en doute l'attribution à l'ours du dérochement de 123 brebis en vallée de Barèges ⁽¹⁾. Elle va même jusqu'à suggérer qu'il s'agit d'une supercherie volontaire organisée alors qu'est relancé le débat sur l'introduction de nouveaux ours slovènes dans le massif et que ce ne serait pas la première fois qu'une telle opération mensongère survient dans un contexte similaire.

Elle cite un identique dérochement survenu en Ariège sur l'estive de Pouilh, en Ariège, en septembre 2013 et qui selon elle aurait faussement été imputé à l'ours par l'ADDIP qu'elle accusait déjà de mensonge puisque les constats de l'ONCFS n'auraient pas reconnu la responsabilité de l'ours ⁽²⁾.

Un tel propos obstiné relève de la diffamation.

En effet, quatre constats ont été établis lors de ce dérochement. Bien évidemment les brebis qui ont chuté parce que affolées elles fuyaient l'ours ne portaient pas de traces de griffures ou morsures : elles s'étaient écrasées sur les roches en bas avant que l'ours ne les atteigne. Mais exactement au même moment, au même endroit, le quatrième constat établit que d'autres brebis, elles, présentaient « des traces de morsures accompagnées d'hématome et des marques sur la peau accompagnées d'hématomes » attestant de l'action de l'ours. Celles-ci n'avaient pas couru assez vite.

Il n'y avait donc aucun doute : les brebis qui ne portaient pas ces traces, au même endroit, même moment, étaient tombées parce que la terreur les avait poussées à perdre toute conscience du danger du vide. Et l'ensemble des bêtes, traces visibles ou non, a bien été reconnu victime directe de l'ours.

Ferus, obnubilée par son idéologie de l'ensauvagement, son irrespect total du travail des éleveurs, son mépris du bien-être animal (car jamais un mot sur la détresse ni la souffrance des brebis subissant l'ours), continue à mentir en toute impudeur et à stigmatiser les éleveurs victimes de son idéologie et de ses conséquences.

Dans le cas de Pouilh, compte tenu de la réalité des constats, cela relève-t-il de la diffamation et donc des tribunaux ? La question mérite d'être posée. Elle le mérite aussi pour ce qui vient d'arriver en vallée de Barèges : le service de suivi de l'ours signale en effet la présence de la bête à ce moment là sur les estives impactées.

(1) <http://www.ferus.fr/actualite/ours-et-derochement-de-brebis-incroyable-mais-vrai-cest-reparti>

(2) au lien précédent, cliquer sur **Dérochement de Pouilh : des mensonges et une violence inadmissibles !**
ou lien direct : <http://www.ferus.fr/actualite/derochement-de-pouilh-des-mensonges-et-une-violence-inadmissibles>

